Note conceptuelle

BLUE FUTURE CONFERENCE

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'ECONOMIE BLEUE ET L'ACTION CLIMATIQUE EN AFRIQUE : LES ETATS INSULAIRES ET COTIERS A L'AVANT-PLAN

12-14 juin 2023 | Moroni, Union des Comores

1. JUSTIFICATION

En février 2023, l'Union des Comores a pris la présidence de l'Union africaine (UA). C'est la première fois depuis la création de l'UA qu'un État insulaire en assure la présidence. Dans son discours d'investiture, le président Azali Assoumani a annoncé que l'économie bleue, l'action climatique et la défense des intérêts des États insulaires figureraient parmi ses priorités.

L'Union Africaine a reconnu le rôle primordial que l'économie bleue peut jouer dans la contribution du continent Africain a l'action climatique, la transformation économique, l'innovation et le développement socio-économique. Dans un contexte de crise climatique mondiale, les États insulaires et côtiers ont un rôle clé à jouer au niveau africain pour lancer des initiatives phares en faveur de la biodiversité et de la résilience climatique et pour exploiter tout le potentiel de l'économie bleue dans le contexte de la zone de libre-échange continentale africaine. C'est dans ce sens que la présidence comorienne en exercice de l'UA a souhaité poser un jalon de l'action climatique africaine à travers un engagement politique fort et un plan opérationnel précis des Etats insulaires et côtiers d'Afrique pour l'océan, les écosystèmes marins et côtiers et la résilience côtière. Ce faisant, la présidence comorienne de l'UA entend mettre en lumière le potentiel de l'économie bleue ainsi que les spécificités des Etats insulaires sur la scène continentale.

La Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Commission de l'océan Indien (COI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) organisent conjointement une conférence ministérielle de trois jours sous l'égide de la présidence comorienne de l'Union africaine sur "l'économie bleue et l'action climatique en Afrique : les États insulaires et côtiers à l'avant-garde" avec un accent sur l'initiative de la Grande Muraille bleue. Cette conférence, qui intègre sessions d'experts et un segment de haut niveau, se tiendra du 12 au 14 juin 2023 à Moroni, Union des Comores.

La conférence regroupera sept Etats insulaires africains et cinq pays côtiers de l'océan Indien occidental[1], et sera structurée comme suit :

1. **Une séquence technique** les 12 et 13 juin déclinée en :

[1] Afrique du Sud, Union des Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Cap Vert, Guinée Bissau et Sao Tome e Principe

a. **Sessions sur l'accélération de l'initiative de la Grande Muraille Bleue** (1 ½ journée) ; et,
b. **Table ronde sur les spécificités et les opportunités pour les Etats insulaires africains**[2] (½ journée).

Cette séquence technique vise à faciliter la production d'un programme de travail et d'un plan d'investissement concrets et orientés vers l'action pour guider les efforts de mobilisation de fonds et accélérer la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille bleue de manière à répondre aux besoins et aux priorités identifiés par les pays qui en sont parties prenantes.

Les sessions de la table ronde sur les spécificités et les opportunités des Etats insulaires africains permettra notamment de souligner les vulnérabilités intrinsèques des milieux insulaires afin d'alimenter un plaidoyer pour une prise en compte systématique de leurs besoins particuliers mais aussi d'identifier les opportunités de développement à travers l'économie bleue et circulaire, une meilleure intégration à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la possibilité d'un positionnement pionnier en matière de diplomatie climatique et d'initiatives ambitieuses pour le climat, la résilience, la biodiversité marine et côtière et, in fine, le développement de l'économie bleue.

2. **Un segment de haut niveau sur l'économie bleue et les spécificités des Etats insulaires d'Afrique** avec les dirigeants politiques des États insulaires et côtiers africains le 14 juin 2023.

Les séquences techniques des deux premiers jours permettront de préparer le dialogue de haut-niveau avec les représentants des Etats insulaires et côtiers d'Afrique. Ce segment de haut niveau (14 juin) réunira les dirigeants politiques autour du président de l'Union des Comores et président de l'UA pour discuter des résultats de la réunion du groupe d'experts sur l'initiative de la Grande muraille bleue et de **convenir d'une déclaration de Moroni** qui soulignera, d'une part, le leadership des Etats insulaires africains sur l'action océanique africaine pour le climat et le développement de l'économie bleue, et d'autre part, confirmera le soutien politique à l'initiative de la Grande Muraille Bleue et à sa feuille de route opérationnelle.

2. LES OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

La conférence permettra de

i. Mettre en évidence / Réaliser l'engagement des États insulaires africains dans la conduite d'un mouvement pour l'économie bleue et la résilience des océans et du climat.

ii. Affirmer l'engagement politique des Etats insulaires et côtiers en faveur de la Grande muraille bleue et accélérer sa mise en œuvre en tant qu'initiative collective, fédératrice et porteuse de changements pour la résilience océanique et climatique, et le développement d'une économie bleue authentiquement durable, inclusive et innovante.

[2] Economie bleue et circulaire, intégration à la ZLECAf, diplomatie climatique et gestion des risques, entre autres.

iii. Faciliter les synergies entre les gouvernements, les organisations continentales / régionales et les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire, dans la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille bleue ;

iv. Renforcer la coopération en matière d'économie bleue dans la région

v. Examiner les défis de développement rencontrés par les Etats insulaires africains et identifier les opportunités pour la prise en compte des spécificités insulaires à l'échelle continentale et pour accélérer le développement de l'économie bleue et de l'économie circulaire notamment par le commerce des biens et des services en s'appuyant sur les modalités de la ZLECAf.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Plus spécifiquement, la conférence visera à :

i. Discuter et finaliser une déclaration de Moroni sur l'initiative de la Grande Muraille bleue et les spécificités des Etats insulaires d'Afrique

A. Sur la Grande muraille bleue :

ii. Informer les participants sur le développement et les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de la Grande Muraille bleue, y compris sur la voie proposée pour formaliser la gouvernance de l'initiative comme l'ont demandé les gouvernements des pays de l'océan Indien en 2022 ;

iii. Recueillir les contributions des pays participants ;

iv. Identifier les besoins en informations/données et en capacités en matière de politiques, de cadres législatifs et de stratégies ;

v. Identifier les priorités nationales en matière de changement climatique, de conservation marine, de cadres d'investissement dans l'économie bleue et discuter de la meilleure façon de procéder pour élaborer des feuilles de route nationales en matière de protection de l'environnement marin ;

vi. Développer une théorie du changement en réponse au programme Blue Co du Fonds vert pour le climat (GCF), qui répond particulièrement aux besoins et aux opportunités des Etats insulaires africains tout en faisant progresser la logique climatique, l'innovation, le changement de paradigme et les stratégies nationales des pays prenant part à la Grande muraille bleue de manière plus générale ;

vii. Elaborer un projet de note conceptuelle pour accéder au financement du GCF pour la mise en œuvre de la Grande muraille bleue.

B. Sur les spécificités des Etats insulaires africains:

viii. Identifier les besoins spécifiques et les opportunités d'investissement liés aux Etats insulaires africains.

ix. Identifier les opportunités de plaidoyer insulaire à l'échelle continentale et auprès des partenaires au développement pour la mobilisation de ressources et pour positionner les Etats insulaires d'Afrique comme des acteurs de premier plan de la résilience climatique et océanique continentale ainsi que du développement de l'économie bleue et circulaire ;

x. Identifier les opportunités de tirer parti de la ZLECAf afin d'accélérer le développement des chaînes de valeur bleues régionales

xi. Confirmer le rôle moteur des Etats insulaires africains dans l'accélération de l'atteinte des objectifs de la Grande muraille bleue.

C. Sur le segment de haut niveau :

xii. Réviser et approuver la Déclaration de Moroni qui entamera un processus pour la reconnaissance et la prise en compte des spécificités insulaires dans les instances, politiques, cadres et stratégies continentales et régionales et qui adoptera la Grande muraille bleue comme une initiative fédératrice et emblématique de l'engagement des Etats insulaires et côtiers d'Afrique pour la résilience climatique et océanique ;

xiii. Convenir d'un calendrier d'opportunités pour porter le plaidoyer des Etats insulaires et côtiers africains et mettre en œuvre le processus de Moroni, notamment à travers la préparation et la proposition d'une éventuelle déclaration des chefs d'État et de gouvernement nourrie par la Déclaration de Moroni lors du Sommet africain d'action sur le climat en septembre à Nairobi, au Kenya, et finalement présentée à la COP28 lors d'un événement de haut niveau ainsi qu'aux instances décisionnelles de l'Union africaine.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

La conférence ministérielle devrait produire les résultats suivants :

i. Une meilleure compréhension de l'état actuel de l'économie bleue dans l'océan Indien occidental et des principaux défis et opportunités pour le développement durable et la gestion des ressources océaniques, et sur la façon dont l'initiative de la Grande Muraille bleue a été conçue pour répondre à ces défis et opportunités ;

ii. L'amélioration et l'élargissement du partage des connaissances et de la collaboration entre les parties prenantes sur les meilleures pratiques et les approches innovantes pour un développement durable et inclusif de l'économie bleue qui intègre des réponses robustes au climat ;

iii. Une série de recommandations d'action, y compris des priorités en matière de politique et d'investissement, ainsi que des mesures concrètes pour soutenir une économie bleue durable, résiliente et inclusive dans la région, qui servira également de modèle pour le reste du continent ;

iv. Un engagement renforcé des parties prenantes, et en particulier des Etats insulaires africains, à travailler ensemble pour une économie bleue durable, résiliente et inclusive dans l'océan Indien occidental et à travers l'Afrique.

v. Une déclaration de haut niveau de Moroni en soutien à l'initiative de la Grande Muraille Bleue et des spécificités insulaires africaines qui soulignera le leadership des Etats insulaires africains dans le développement de l'initiative et ouvrira la voie à l'élaboration d'une déclaration des chefs d'État qui sera signée provisoirement à Nairobi lors du Sommet Africain d'Action pour le Climat et à la proposition de résolutions / décisions pour adoption lors d'une session du Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA.

À la fin de la conférence de Moroni, les participants:

i. Sont informés de l'état d'avancement de l'initiative Grande muraille bleue et de son approbation par la Commission des États insulaires africains sur le climat ;
ii. Apprécient le besoin d'informations/données ainsi que la disponibilité/les lacunes dans les politiques, les cadres législatifs, les stratégies, etc. ;
iii. Ont une meilleure compréhension des priorités nationales et régionales nécessaires au développement du programme de travail et du plan d'investissement de l'initiative de la Grande muraille bleue ;
iv. Conviennent d'une feuille de route/un plan de travail pour l'élaboration de la note conceptuelle de la Grande muraille bleue à soumettre au GCF et s'approprient le processus notamment par l'adoption d'un projet de théorie du changement, d'une structure de gouvernance et d'un mécanisme de flux financier pour la Grande muraille bleue.
v. Adoptent des positions et conviennent d'une mobilisation des instances continentales, des organisations régionales et des partenaires pour une meilleure intégration des spécificités insulaires africaines et des opportunités d'action pour le climat, la résilience et le développement de l'économie bleue dans les politiques, cadres et stratégies régionales et continentales.

Au total, la conférence ministérielle sur "l'économie bleue et l'action climatique en Afrique : les États insulaires et côtiers à l'avant-garde" permettra d'inaugurer un « processus de Moroni » centré sur le plaidoyer insulaire et la mobilisation des Etats insulaires et côtiers en faveur de la résilience climatique et océanique et le développement de l'économie bleue. Ce processus de Moroni est ainsi appelé à irriguer :

i. Un plan de travail / investissement et une note conceptuelle à soumettre au GCF au nom des parties prenantes pour le financement, et éventuellement auprès d'autres partenaires ;
ii. Le Sommet africain sur le climat qui se tiendra en septembre 2023 au Kenya ;
iii. Les travaux de la Commission climat des îles d'Afrique qui reconnait la Grande muraille bleue comme une initiative emblématique pour l'action climatique africaine, plus particulièrement des îles africaines ;
iv. Alimenter les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille bleue ainsi que la prise en compte des spécificités des Etats insulaires d'Afrique dans les initiatives continentales d'économie bleue sous l'égide de la Commission de l'Union africaine et de l'UNECA et des communautés économiques régionales / organisations intergouvernementales ;
v. Les travaux préparatoires à la COP28 de la CCNUCC qui se tiendra en décembre 2023, notamment en vue d'une session de haut niveau bâtie autour des résultats de la conférence ministérielle de Moroni et du Sommet sur le climat du Kenya.
vi. Une dynamique diplomatique et politique en vue, notamment, d'un Sommet des Etats insulaires d'Afrique, du futur One Island Summit, de la Conférence des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement (PEID) de 2024 ainsi que de la

Conférence des Nations Unies pour les Océans 2025, et une prise en compte systématique des besoins / intérêts / spécificités insulaires dans les rendez-vous régionaux, continentaux et internationaux.

4 CONTEXTE

4.1 L'économie bleue en Afrique

Le continent africain peut, dans une large mesure, être considéré comme un continent "bleu", les deux tiers de l'Union africaine pouvant être considérés comme des États côtiers ou insulaires. Doté d'un littoral de plus de 47 000 km, le réseau de riches écosystèmes marins du continent revêt une importance à la fois continentale et mondiale. Les mers et les océans d'Afrique constituent la base des services climatiques, de la sécurité alimentaire, de l'innovation basée sur les océans et des emplois bleus qui ont le potentiel de transformer le continent.

Les dirigeants de l'Union africaine ont qualifié l'économie bleue de "prochaine frontière de la renaissance africaine" en reconnaissance de ce potentiel, déclenchant le développement de multiples cadres et initiatives au sein de l'Union africaine pour aborder la transformation de l'Afrique par le biais de l'économie bleue, tels que le développement de la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique 2050 et de la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique. L'évaluation de l'économie bleue menée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique a également mis en évidence les avantages quantifiés et non quantifiés que procurent nos océans.

Cependant, les pressions exercées par la densité croissante des côtes, le changement climatique, la surpêche, les industries extractives, la destruction des habitats et la pollution en Afrique causent des dommages irréversibles à ces écosystèmes, menaçant non seulement la possibilité pour l'Afrique de développer une économie bleue durable, mais aussi les moyens de subsistance. Il est donc urgent de prendre des mesures accélérées pour limiter ces effets en adoptant des réponses fondées sur les principes d'équité, de résilience et de gestion de l'environnement.

4.2. La région de l'océan Indien occidentale

Au cours de la dernière décennie, la détérioration des écosystèmes marins de l'océan Indien s'est accélérée à un rythme sans précédent. Cette situation a des répercussions dramatiques sur les sociétés humaines, en particulier sur les communautés côtières, notamment en termes d'insécurité alimentaire, d'élévation du niveau de la mer et d'ondes de tempête. Les menaces sont principalement dues à des activités anthropiques incontrôlées telles que le développement côtier, la déforestation des mangroves, l'exploitation illégale des ressources marines, la pêche non déclarée et non réglementée (INN), l'augmentation du trafic maritime, la surexploitation des ressources, les pratiques de pêche destructrices, les activités touristiques non réglementées, l'exploration pétrolière et gazière intense ainsi que l'extraction de sable lourd. Ces pressions croissantes ont déjà entraîné la disparition de récifs coralliens, de mangroves, d'herbiers marins et de stocks de poissons non protégés, ce qui continue de nuire aux moyens de subsistance locaux, à leur base de soutien et à l'érosion du potentiel de l'économie bleue de l'océan Indien.

L'océan Indien assure la sécurité alimentaire, soutient la croissance économique, régule le climat et fournit des moyens de subsistance aux communautés côtières de dix pays : les Comores, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Somalie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. La région abrite des récifs coralliens intacts, des forêts de mangroves riches en carbone et des herbiers marins abrités, qui abritent une vie marine abondante, notamment d'importantes espèces de poissons, des requins et des raies, des tortues, des oiseaux de mer et des mammifères marins. Avec plus de 70 millions de personnes vivant le long des côtes, la pêche artisanale et commerciale est essentielle pour la sécurité alimentaire et l'économie, contribuant à 4,8 % des prises mondiales de poissons, ce qui équivaut à environ 4,5 millions de tonnes de poissons par an. Les ressources marines de l'Océan Indien sont évaluées de manière prudente à 333 milliards de dollars américains et fournissent au moins 21 milliards de dollars américains chaque année à l'économie régionale grâce au tourisme marin et côtier, à la séquestration du carbone et à la pêche. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'océan pour les habitants de l'océan Indien. Aujourd'hui, un océan sain et des écosystèmes côtiers résilients sont à la base de l'économie de la région et offrent un potentiel considérable pour le développement durable.

C'est dans ce contexte que la CUA, l'UICN et l'UNECA, en collaboration avec les gouvernements des pays de l'Océan Indien occidental (OIO) et le GCF, ont conceptualisé des actions d'adaptation et d'atténuation pertinentes pour le climat, ce qui a permis de lancer et de faire avancer une discussion visant à entreprendre un projet novateur et changeant de paradigme à l'échelle de plusieurs pays, Cette approche vise à traiter les impacts existants et à prévenir l'augmentation prévue de l'intensité des calamités/catastrophes induites par le changement climatique dans la région en lançant un "Projet de la Grande Muraille Bleue (GBW)" dont le financement sera examiné par le Fonds vert pour le climat (GCF).

4.3. Les spécificités des Etats insulaires d'Afrique.

Qu'il s'agisse du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité, des fluctuations des cours mondiaux des matières premières, notamment énergétique, des ralentissements économiques voire des récessions sur les marchés internationaux, ou encore des risques sanitaires à l'image de la pandémie de Covid-19, force est de constater que l'insularité, l'éloignement, l'étroitesse des marchés et la forte dépendance externe déterminent un ensemble de fragilités intrinsèques aux territoires insulaires d'Afrique.

Les enjeux sont multiples et de différents ordres :

- **Economiques :** intégration régionale ; croissance et diversification économique ; connectivité et mobilité régionales ; chaînes de valeur régionale et productivité, notamment agricole ; transition énergétique, économie bleue ; économie circulaire, innovation et entrepreneuriat…
- **Climatiques et environnementaux :** préservation et restauration des écosystèmes ; valorisation des services écosystémiques ; prévention et gestion des risques de catastrophes naturelles ; adaptation et atténuation des effets du changement climatique ; réduction des risques de pollution…
- **Sécuritaires :** paix et stabilité ; enracinement de l'Etat de droit ; sécurité et sûreté en mer ; menaces hybrides ; sécurité alimentaire, sanitaire, énergétique…
- **Socioculturels :** échanges inter-îles ; diversité culturelle et identité régionale ; inclusion sociale ; éducation, formation et employabilité ; engagement de la jeunesse dans la construction régionale ; égalité femmes-hommes…

En outre, sur les cinq pays africains ayant les plus vastes zones économiques exclusives, trois sont insulaires et membres de la Commission de l'océan Indien (COI). En effet, Maurice, les Seychelles et Madagascar, respectivement occupent les 2e, 3e et 4e rangs des pays d'Afrique avec les plus vastes ZEE. Suivent, le Cap Vert à la 6e place africaine, les Comores au 18e rang et Sao Tome et Principe au 19e. Ce qui représente une superficie de plus de 5 millions km^2. Ces vastes zones océaniques constituent un nouvel horizon du développement pour les Etats insulaires et côtiers d'Afrique.

Le continent, particulièrement à travers l'Union africaine, a l'occasion d'amplifier une dynamique diversifiée et porteuse pour l'économie bleue en capitalisant sur les expériences et les opportunités d'investissement dans les Etats insulaires, notamment dans une optique d'action climatique et de préservation des écosystèmes. D'un point de vue institutionnel, cela pourrait passer par une reconnaissance des spécificités insulaires et de la nécessité d'un traitement différencié, notamment en ce qui concerne la prise en compte de leurs besoins particuliers en termes de financements, de connectivité, d'intégration régionale… Ainsi, le rendez-vous de juin 2023 à Moroni pourrait s'avérer déterminant pour le plaidoyer des Etats insulaires d'Afrique en passant d'un discours de « vulnérabilités » à un discours « d'opportunités » en positionnant les îles africaines comme des Etats-océans, pionniers de l'économie bleue en Afrique.

4.3. L'initiative de la Grande muraille bleue

Le projet de la Grande Muraille bleue vise à consolider, accélérer et développer les principaux efforts et initiatives en cours basés sur l'économie bleue marine et travaillant à la réalisation d'une vision océanique partagée positive pour la nature en soutenant le développement d'un réseau connecté de paysages marins positifs pour la nature, le climat et les populations, généralement appelés paysages marins productifs régénératifs et inclusifs (RIPS). Les trois piliers de l'initiative sont les suivants :

(i) Gouvernance inclusive et équité océanique (INGOE) - soutenir la mise en place d'un modèle de système de gouvernance équitable et inclusif au niveau des paysages marins qui contribuera à atteindre l'objectif de conservation de 30% des océans d'ici à 2030 tout en permettant aux communautés locales de garantir leurs droits d'accès aux ressources naturelles bleues et d'en tirer profit ;

(ii) Renforcer l'opérationnalisation des solutions fondées sur la nature bleue (SfN) - Cela contribuera à la réalisation d'un gain net équitable d'écosystèmes marins et côtiers essentiels pour tous et à l'établissement d'un corridor écologique de la muraille bleue - en accélérant la mise en œuvre de mesures de conservation et de restauration.

(iv) Développer une économie bleue régénérative - en débloquant et en accélérant le développement d'opportunités d'entrepreneuriat bleu qui bénéficient aux populations, au climat et à la nature.

Ces paysages marins régénérateurs seront classés en tant qu'aires marines protégées (AMP) de catégorie VI dans les catégories d'aires protégées (PAC) de l'UICN, ou en tant qu'autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM). Ils formeront un réseau d'aires marines conservées à grande échelle, inclusives, équitables et productives (c'est-à-dire à usages multiples et durables) qui produiront des bénéfices socio-économiques et de conservation en promouvant des pratiques

régénératives et l'utilisation durable des ressources naturelles qui profitent aux moyens de subsistance locaux.

Les paysages marins seront reliés au niveau régional par un corridor écologique formé par des écosystèmes marins et côtiers conservés et restaurés, tels que les forêts de mangroves, les herbiers marins, les récifs coralliens, les forêts côtières et les dunes paraboliques. Les parties prenantes locales, en premier lieu les populations autochtones et les communautés locales, sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la planification/le zonage et la gestion effective du réseau connecté de paysages marins et seront soutenues dans leurs efforts pour utiliser durablement les ressources naturelles et en tirer profit. L'établissement d'un réseau connecté de paysages marins productifs, régénérateurs et inclusifs est un effort axé sur l'action qui contribuera concomitamment à soutenir les engagements pris par les pays dans trois cadres internationaux clés, à savoir la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Accord de Paris (AP) et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ainsi que les engagements nationaux spécifiques des pays dans les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les plans d'action nationaux sur le changement climatique, les stratégies nationales sur le changement climatique, les stratégies nationales et plan d'action pour la biodiversité, entre autres.

Afin de renforcer l'engagement des parties prenantes et l'appropriation au niveau national et local, l'UICN a réuni en septembre 2021 à Marseille, lors du Congrès mondial de la nature, des responsables gouvernementaux de haut niveau des pays de l'océan Indien occidental (OIO), des directeurs généraux d'organisations non gouvernementales internationales (ONGI), les champions du climat de haut niveau de la COP26 et le gouvernement de la France. L'initiative de la Grande Muraille Bleue (GMB) a été incluse dans le Manifeste de Marseille du Congrès Mondial de la Nature comme l'un de ses 10 engagements d'action clés, approuvés par toutes les parties du Congrès, Elle a ensuite été présentée lors d'un événement de haut niveau à la COP26 à Glasgow. En 2023, plusieurs engagements et annonces importants ont été faits par les pays de l'OIO et partenaires de l'initiative lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne, au Portugal, puis lors d'un événement des chefs d'État, organisé par le Président Wavel Ramkalawan de la République des Seychelles, à la COP27 de la CCNUCC.

4.4. Accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf dans les ETATS INSULAIRES

Cette année, pour la première fois, la présidence de l'Union africaine est assurée par un ETATS INSULAIRES, à savoir les Comores, sous la direction du président Azali Assoumani. Le thème de l'année de l'Union africaine est "l'accélération de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)". Sur cette base, les institutions politiques aux niveaux continental et régional, ainsi que les gouvernements nationaux, amplifient leurs efforts pour conclure des instruments politiques et réglementaires afin de permettre les échanges commerciaux dans les conditions préférentielles de la ZLECAf.

L'augmentation des niveaux d'échanges intra-africains de biens et de services par le biais de la ZLECAf offre d'énormes opportunités pour les Etats insulaires, grâce à la possibilité d'augmenter les volumes d'échanges et de diversifier les paniers commerciaux et les partenaires commerciaux, en particulier dans l'économie bleue. Il est important de noter que la ZLECAf génère directement des opportunités tangibles pour les femmes et les jeunes, qui constituent la majorité des propriétaires

et des travailleurs du secteur privé africain et des acteurs essentiels de l'économie bleue. Cependant, il est impératif de transformer radicalement la dynamique commerciale par le biais de la ZLECAf. Tous les Etats insulaires africains enregistrent des niveaux d'échanges commerciaux plus élevés avec des tiers d'autres régions qu'avec des pays africains, malgré leur participation à diverses communautés économiques régionales (CER). Néanmoins, il existe une opportunité de considérer stratégiquement leur avantage compétitif dans les chaînes de valeur de l'économie bleue et circulaire pour la production et le commerce de biens au sein de la ZLECAf.

5. PARTICIPANTS

La conférence réunira un groupe diversifié de parties prenantes, y compris des responsables gouvernementaux de niveau ministériel des Etats insulaires africains et côtiers, des experts, des praticiens, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des partenaires au développement. La conférence fournira une analyse approfondie et des idées sur des sujets spécifiques liés à l'économie bleue, à l'action climatique et aux spécificités des États insulaires africains.

6. FORMAT

Quelque 50 à 100 participants sont attendus en présentiel. Les sessions pourront également être suivies en distanciel, par visioconférence.

Les travaux se tiendront en français et anglais. Un système d'interprétariat sera disponible.

7. LIEU

La conférence ministérielle se tiendra à Moroni, Union des Comores.

- Les séquences techniques se tiendront à l'hôtel Retaj, Moroni.
- Le segment de haut-niveau, sous le haut-patronage du président de l'Union des Comores et président en exercice de l'Union africaine, se déroulera au Palais du Peuple, Moroni.